



JOURNÉE D'ÉTUDE

Les archives en partage : fusions, associations, mutualisations, gestion mixte

Vendredi 12 octobre 2018, Université de Strasbourg

Appel à communication

La section Aurore (archives des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants) de l'Association des archivistes français organise sa journée d'étude annuelle sur le thème des *Archives en partage* le 12 octobre 2018 à l'Université de Strasbourg.

Le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche français connaît un bouleversement structurel et organisationnel sans précédent depuis quelques années, du fait d'une logique de concurrence internationale et de réorganisation à l'échelle nationale. En moins de dix ans, deux lois ont été adoptées et ont commencé à produire des effets majeurs sur l'Université, les établissements et les rectorats.

De la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 à la loi Enseignement supérieur et recherche du 22 juillet 2013, ce sont successivement les responsabilités et compétences élargies, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), la modification substantielle de la composition et du fonctionnement des instances universitaires, la réforme du Code de la Recherche en direction de la valorisation qui se sont appliqués. Au niveau des rectorats, ce mouvement a vu la création des dix-sept régions académiques et la redéfinition des attributions des recteurs désormais à même d'administrer les académies de leur ressort, illustrant ainsi une logique de régionalisation.

Dans ce mouvement, le secteur de la recherche apparaît emblématique tant il est porté par la mouvance des tutelles, la mobilité des chercheurs, le renouvellement des méthodes et outils de travail et d'évaluation. Par ailleurs, la mixité des structures de recherche, instaurée de longue date en France avec la création des Unités mixtes de recherche et de service, tend à se développer de nos jours à l'échelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), ainsi qu'en témoigne la création et le développement des Initiatives d'excellence (IDEX).

La présente journée d'étude se propose d'analyser la manière dont les services d'archives s'inscrivent dans ce paysage et comment ils s'adaptent à la logique des grands ensembles qui prévaut en 2018. En acquérant de nouvelles compétences, en changeant radicalement d'échelle d'action, les universités et établissements font face à des mutations rapides et profondes, qui impactent leurs archivistes et records manager.

L'appel à contribution invite à réfléchir sur les 3 axes suivants :

1. Problématique générale : aspects historiques, juridiques et réglementaires

Impacts des réformes législatives : Loi LRU du 10 août 2007, Responsabilités et compétences élargies, Loi Enseignement supérieur et recherche du 22 juillet 2013, création des ESPE, création des 17 régions académiques : Comment les périmètres des établissements ont-ils été redéfinis ? Quels sont les impacts de la redistribution des compétences ?

Documenter les regroupements d'établissements : quelles sources pour la Recherche actuelle et future ? Quel est le rôle des archivistes de l'ESR, en relation avec la section AURORE de l'AAF ?

2. Fusions, associations et regroupements d'établissements : conséquences sur la fonction archives

L'identité des services d'archives : le regroupement, un levier pour la création d'une fonction archives ? quelle collaboration pour les services préexistants ? Quel impact sur le fonctionnement d'un service préexistant (ressources et moyens, positionnement dans l'organisation, évolution des missions, etc.) ?

L'activité des services au quotidien : Quels sont les impacts d'un regroupement d'établissements sur leurs archives ? Quelles sont les pistes de réflexion pour la gestion des archives des établissements issus de regroupements ? Quels impacts sur un service ayant à travailler sur plusieurs sites ?

Le lien entre les services d'archives des établissements (Universités et Rectorats) et leur contrôle scientifique et technique : quelles sont les possibilités de collaboration ?

3. Les archives de la Recherche : une gestion mixte, un partage des compétences

La mixité des structures de recherche : quelle gouvernance des archives de la recherche ? Quels sont les freins ou les moteurs concourant à une bonne gestion de ces archives ?

La gestion des documents et données de la recherche, partagée sur le plan des profils et compétences entre les archivistes, bibliothécaires et personnels en charge du patrimoine et des collections des centres et laboratoires de recherche : Comment se fait ce partage du travail entre des personnels si variés ? Va-t-on vers une convergence ou plutôt vers un éparpillement des tâches ? Que faut-il espérer pour l'avenir ?

Informations pratiques :

Veillez adresser votre proposition à l'adresse mail suivante : jeaurore2018@gmail.com

Les contributions, qui auront 200 mots maximum, seront envoyées au comité scientifique **avant le 18 mai 2018**.

Une réponse sera donnée aux contributeurs retenus aux alentours du 15 juin 2018 et ils participeront à la journée d'étude du 12 octobre 2018 à Strasbourg.

Les frais de transports et d'hébergement pourront être pris en charge partiellement ou en totalité par l'AAF.

Le Comité scientifique :

Président :

Goulven LE BRECH, archiviste à Sciences Po

Membres :

Elisabeth BELLON (Archives de la Maison René Ginouvès), François BONNEAU (Archives du Rectorat de Dijon), Sébastien CHETANNEAU (Archives de l'Université de Nantes), Camille DESENCLOS (Université de Haute-Alsace), Françoise HIRAUX (Archives de l'Université catholique de Louvain), Jocelyn PERRADIN (Archives Départementales du Bas-Rhin), Laurence PERRY (Archives Eurométropole Strasbourg), Anne ROHFRTSCH (Archives Nationales), Benjamin RULLIER (Archives de l'Université Rennes 1), Marie STAHL (Archives de l'Ecole française d'Athènes)

Le comité d'organisation :

Lucile SCHIRR, archiviste à l'Université de Strasbourg : schirr@unistra.fr, 03.68.85.11.51

Pierre CHAMARD, archiviste à l'Université Lumière Lyon 2 : pierre.chamard@univ-lyon2.fr, 06.74.07.34.64